



OFFRE D'EMPLOI

Poste de directeur (trice) général(e)

CPE La Petite Caserne

Le Centre de la petite enfance La Petite Caserne est situé à Lachine et comporte une installation qui accueille 44 enfants. L'établissement offre des services de garde éducatifs favorisant le développement affectif, social, psychomoteur et intellectuel de l'enfant. Le conseil d'administration est à la recherche d'un ou d'une candidat(e) expérimenté(e) afin d'occuper le poste de direction générale sur une base permanente à temps plein dès le 1^{er} septembre 2018.

SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du conseil d'administration, la personne titulaire du poste gère le CPE en optimisant les ressources humaines, financières, matérielles et immobilières. Le ou la titulaire du poste s'assure de la qualité des services ainsi que du bien-être, du développement et de la sécurité des enfants. La direction générale voit aussi au respect de la mission éducative et de la réglementation applicable. La description d'emploi complète est disponible sur le site du Ministère de la Famille.

QUALIFICATIONS REQUISES

- ❖ BAC en administration ou éducation ou pédagogie ou autre domaine connexe. Le cumul de certificats universitaires est reconnu;
- ❖ Deux (2) à cinq (5) ans d'expérience dans un poste d'encadrement au sein d'un Centre de la petite enfance ou un organisme connexe.

CONNAISSANCES PARTICULIÈRES

- ❖ La connaissance des règles budgétaires applicables au CPE est essentielle;
- ❖ La connaissance parfaite du logiciel « Gestionnaire » est requise;
- ❖ La maîtrise du français oral et écrit est essentiel et la connaissance de l'anglais est un atout;
- ❖ Un leadership démontré et une expérience dans la gestion des ressources humaines sont des atouts importants.

Le poste est rémunéré selon la classification du Ministère. Faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation par courriel au plus tard le 25 mai 2018 à mlessard@gouvernancegc.com. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.